

Réaction de la Fonda



Charlotte Debray, déléguée générale de la Fonda

Dans le prolongement de ce qui vient être dit, quelques chiffres qui viennent bousculer un certain nombre d'idées-reçues

Le principe d'association irrigue notre société, à toutes les échelles territoriales, et dans tous les secteurs :

- 1.3 million d'associations actives, sans compter les associations de fait ;
- 16 millions de bénévoles ;
- 1.8 million de salariés (14 % des associations sont employeuses, mais ces emplois représentent 78 % des emplois de l'ESS), soit autant que le BTP ;
- un budget consolidé avoisine 85 milliards d'€, dont 53 % d'origine privée. Estimé à 3.2 % du PIB ! Plus que celui de l'agriculture ou de l'agroalimentaire ;
- si la subvention est souvent un bon indicateur du soutien de la puissance publique aux associations, une immense majorité d'associations vit sans subvention (14 % des associations employeuses concentrent 85 % des subventions publiques).

Trêve de chiffres : trop souvent les associations sont perçues comme une dépense alors qu'elles sont une ressource

- le baromètre montre que les collectivités locales et les associations sont inscrites dans un dialogue et une complémentarité qui ne sont pas nouveaux ;
- expertise, capacité à identifier les besoins du territoire, souplesse, réactivité, créativité...
- à l'encontre du discours ambiant sur le délitement social, elles opposent des myriades d'initiatives qui soutiennent le lien social ;
- elles sont des acteurs économiques incontournables ;
- elles sont des piliers de la vitalité de nos démocraties ;
- elles reconnaissent au citoyen sa capacité à être moteur de l'action collective ;
- inversement, elles se servent du collectif comme d'un espace de développement personnel et professionnel.

Mais cette réalité est insuffisamment prise en compte

Comme beaucoup, nous mettons tout en oeuvre pour contrer le risque de désengagement de la puissance publique. Quand le politique et le monde économique, pris en tenaille par des contraintes de gestion et de communication, manquent cruellement de perspectives, nous appelons à une reconnaissance des associations dans leur capacité à enrichir leurs stratégies de leur expertise et de leur capacité à construire une société durable.

Laboratoire d'idées du monde associatif fondé en 1981, la Fonda mobilise des expertises de tous horizons pour comprendre et valoriser le fait associatif. **Elle organise les 28 et 29 novembre prochains deux journées d'études sur l'avenir des associations : Faire ensemble 2020.**

Réaction du RNMA



Luc de Backer, président du Réseau national des maisons des associations (RNMA)

Retour vers le sens

La loi de 1901 est une loi de liberté publique

Elle pose le cadre pour que des citoyens puissent prendre des initiatives, prendre des responsabilités, être acteurs. Ce qui fonde l'association c'est son projet et son autonomie. "Capacité des individus à être moteurs de l'action collective."

La rencontre avec les politiques publiques

La ministre fait le choix de trois priorités: l'emploi, la refonte de la politique de la ville et la jeunesse. Ces priorités sont celles des politiques. On peut les estimer fondées et pertinentes. Mais elles se présentent de façon descendante, et s'appliquent selon des principes d'autorité.

Cependant les assos ne sont ni les courroies de transmission des politiques, ni les prestataires, ni les lieux d'application. L'autonomie fondatrice exclut les tentatives d'instrumentalisation (par exemple les appels d'offre, la mise en concurrence etc.).

Il y a donc un conflit potentiel si on demeure dans des configurations de face à face de logiques différentes.

Les difficultés des associations

Bien sûr les financements. Mais aussi les conditions du financement : lourdeur des dossiers, multi financeurs qui ont des exigences différentes, obligation d'entrer dans les "cases" des financeurs... etc
Difficulté de faire exister le projet et non répondre au projet des financeurs
Difficultés de la gouvernance : des adhérents nombreux mais pas de cadres dirigeants : trop de pression, trop d'exigences de professionnalisme, de responsabilités qui excèdent ce qu'un bénévole peut supporter.
Difficulté de rajeunir les assos notamment celles qui sont gestionnaires.
A terme, perte de la capacité à répondre aux défis sociaux... alors que ceux ci n'ont jamais été si prégnants et interpellent en première ligne les assos. Face à ces difficultés : nécessité pour les assos d'être accompagnées, formées, outillées (c'est assez nouveau comme attente) dans la transversalité et la proximité.

Les Maisons des Assos, les pôles ressources sont ces lieux d'aide et soutien. Au début issues du monde associatif, de plus en plus souvent créés à l'initiative de communes.
Originalité : les différences de statut : associatif ou municipal, pour un travail similaire. En fait quelque soit le statut, les pôles ressources apparaissent comme des structures intermédiaires.
On perçoit bien le besoin d'imaginer un positionnement hybride public/privé au delà des statuts.

Une structuration du monde associatif qui bouge

Emergence des réseaux, des coordinations, à côté des fédérations. La CPCA ressent l'impératif du changement. Elle devient le "mouvement associatif ». Moins de structure, plus de souplesse et élargissement aux autres acteurs du mouvement associatif.

BAROMETRE DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES 2013 REACTIONS DU COMITE DE SUIVI

Les pouvoirs publics peinent à se situer, à situer leur compétence (état, région, communes, agglos...qui fait quoi?). Complexité et rigidité administrative. Les assos apportent leur réactivité et leur capacité d'innovation sociale.

Les conditions de réussite de ce positionnement intermédiaire des pôles-ressources: D'une part l'absolu du respect de l'autonomie de la vie associative, même si elle est accompagnée par des structures publiques. Les structures d'aide à la vie associative sont inconcevables sans la participation des associations à leur fonctionnement. D'autre part l'exigence de qualité dans l'accompagnement : formation des agents, des salariés (juridique, gestion administrative, relations avec les collectivités)

Mais aussi : capacité à accompagner les projets, à créer du lien inter-associatif, à faciliter les réponses mutualisées, à susciter des mises en réseau locaux autour d'un projet et de convictions. Susciter et soutenir les initiatives et non seulement répondre aux attentes (même si l'un n'empêche pas l'autre) Cela peut être garanti par un label, qui intéresse à la fois les associations et les pouvoirs publics. C'est pourquoi il devrait être co-construit (par ex. par les assos en CPCA et DDVA). Cela va dans le sens de la Charte entre associations, état et collectivités.

Il y a un fonctionnement nouveau qui s'invente sous nos yeux dans cette hybridation, dans cette capacité à co-construire, chacun dans son rôle. A la condition que chacun ose quitter des rigidités de fonctionnement pour donner la priorité à l'intelligence collective.

Réaction de France BENEVOLAT



Dominique Thierry,
président de France
Bénévolat

Les relations Collectivités Territoriales/associations sont globalement bonnes, mais il faut toujours être attentif :

Cette excellente initiative du « Baromètre annuel » confirme que les relations entre les collectivités territoriales et les associations sont globalement bonnes, même si sur certains points il y a des divergences de perception. Pour un réseau territorial comme France Bénévolat ce n'est pas une surprise mais c'est réconfortant d'en avoir une preuve plus scientifique. Mais ces « bonnes relations » ne sont jamais exemptes d'ambiguïtés, avec le risque permanent d'instrumentalisation... réciproque.

Revenir sans cesse sur la notion de partenariat et son sens :

Le mot de « partenariat » est un beau mot ; il faudrait éviter qu'il devienne « un mot valise », un mot de communicant, qui perde son sens.

Partenaire, ça veut dire bien se connaître -intimement- se considérer sur un pied d'égalité, pouvoir exprimer des désaccords, en se respectant mais sans risques ; c'est bien percevoir des logiques d'acteurs différentes, avec en particulier des temporalités différentes : temporalités à la fois de court terme (les activités au quotidien) et de long terme (le Projet Associatif) pour les associations ; temporalité de moyen terme pour les collectivités territoriales (le mandat) ; c'est bien sur le respect absolu de l'indépendance associative, dans les gênes du Mouvement Associatif français et de la loi de 1901 (mais c'est compliqué de se revendiquer à la fois partenaire et indépendant !) ; c'est évidemment à l'opposé du « donne-moi des sous, je te fais ta politique ! » qui n'est malheureusement pas toujours une caricature !

BAROMETRE DES RELATIONS ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES 2013 REACTIONS DU COMITE DE SUIVI

C'est : « Voilà les enjeux du territoire, nous avons des analyses partagées de ces enjeux et voilà comment, chacun dans son rôle et son identité, nous allons y contribuer ». Ceci implique formations communes, analyses communes, dispositifs communs d'évaluation d'impact des actions, respectives mais coordonnées,...

Bien sûr, tout cela exigera de la coopération inter associative locale (ça, ça n'est pas dans les gênes du Mouvement Associatif français !), mais cette nécessité ne viendra d'une injonction des collectivités territoriales mais de processus pédagogiques dont des structures, telles que la CPCA, le RNMA, la Fonda et France Bénévolat, doivent s'emparer ...et se sont déjà emparés.

Une ligne de crête, avec encore un long apprentissage réciproque :

Le « Baromètre » montre, de façon encourageante que nous sommes sur le bon chemin. Mais il sera long et demandera beaucoup d'efforts partagés. Ce n'est d'ailleurs que l'équilibre, difficile à trouver en France, entre la démocratie représentative et la démocratie participative !

REACTION DE LA CPCA



Nadia Bellaoui, présidente de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA)

Nadia Bellaoui, présidente de la CPCA, a rappelé **l'évolution des modalités de contractualisation et leur impact en termes d'initiative associative** (moins de la moitié des associations répondantes (41%) estiment être libres de prendre des initiatives).

Elle a présenté des pistes pour **renforcer la capacité d'expérimentation des associations** et souligné les conséquences de cette évolution sur la perception par les associations de baisse des financements (le baromètre indique un écart de perception entre un sentiment majoritaire de baisse des financements par les associations et la perception d'un maintien des financements parmi les collectivités territoriales).